

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2956

présenté par

M. Alauzet, M. Colas-Roy, Mme Sarles, M. Pellois, Mme Galliard-Minier, M. Cormier-Bouligeon,  
Mme Valérie Petit, Mme Riotton et Mme Calvez

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« climatique »

insérer les mots :

« , la préservation de la biodiversité et des ressources ainsi que la santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Initier et former dès le plus jeune âge les enfants aux questions relatives à l'environnement et au développement durable c'est l'assurance non seulement de créer des générations de citoyens respectueux et impliqués par ces questions, mais c'est également permettre d'apporter ces enjeux au sein des foyers. Au même titre que les enseignements historiques, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit devenir un pilier de l'enseignement.